

Fiche récapitulative

TEC761 | Audit des systèmes d'information



28

Total d'heures d'enseignement



0

Crédits ECTS



Date non définie

Début des cours prévu

Programme

Série 1.

Titre 1. Les contextes légaux et organisationnels des audits, les spécificités de l'audit d'un système d'information et les différents types d'audit des systèmes d'information

Titre 2. Memento de travail, revue de sécurité informatique en PME

Titre 3. Revue générale informatique

Série 2.

Titre 4. Les normes et les référentiels des audits des systèmes d'information

Titre 5. Le système d'information et le contrôle interne

Série 3.

Titre 6. L'audit des éléments constitutifs du système d'information: une approche par les risques

Série 4.

Titre 7. L'audit des données

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Maîtriser les cadres conceptuels et méthodologiques de la démarche d'audit.

Appliquer cette démarche aux différentes composantes du système d'information.

Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour mener à bien les travaux requis par ce type de mission.

Prérequis

-

Sont autorisés à s'inscrire à cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ou titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue d'une inscription dans les universités ;
- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance (les candidats doivent en apporter la preuve en fournissant une attestation de comparabilité du CIEP ENIC-NARIC) ;
- diplôme homologué niveaux I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
- diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles (;

- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Lors de votre inscription, un délai administratif d'environ 2 semaines est nécessaire pour mettre en œuvre l'accès effectif aux enseignements.

Planning

Légende:

-  Cours en présentiel
-  Cours 100% à distance
-  Mixte: cours en présentiel et à distance

Modalités	Lieux	Disponibilités	Prochaines sessions *	Tarif indicatif
	En ligne	Annuel	Prévue en 2025-2026	De 0 à 600 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2026-2027	De 0 à 600 €

*Selon les UEs, il est possible de s'inscrire après le début des cours. Votre demande sera étudiée pour finaliser votre inscription.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

Le certificat de spécialisation est délivré à l'élève qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final.

- Examen final écrit d'une durée de 4 heures.

- Coefficient : 1.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.

Tarif

Mon employeur finance	600 €
Pôle Emploi finance	600 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 420 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 420 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formation](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Cette unité d'enseignement n'est valorisable que dans cette certification.

Avis des auditeurs

Les dernières réponses à l'enquête d'appréciation de cet enseignement :

↓ [Fiche synthétique au format PDF](#)

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ [Taux de réussite](#)